



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISSONS**  
**Conseil d'Administration du 13 décembre 2023**

**Etaient Présents :** Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Elisabeth BILLECOQ ; Béatrice LEMAÎTRE ; Eliane VOYEUX ; Elisabeth VERDAVAINÉ ; Yves LEROUX ; Maria Elvira PASSEMART

**Etait représenté :**

**Etaient présent à titre consultatif :** Isabelle MARTIN ; Cristelle DERVIN

**Etaient excusés :** Alain CREMONT ; Dominique VILLA

**Etaient absents :** Aurélie LAGRANGE-HUGE ; Ebollo M'BOUDO

**Avaient donné pouvoir :** Alain CREMONT ; Dominique VILLA

-----  
**Séance du Conseil d'Administration dûment convoqué le 24 novembre 2023 et réuni en lieu ordinaire sous la présidence de Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, Vice-Présidente du CCAS**

**Délibération : FG 23-06**

**Objet :** Délibération portant sur la Convention avec l'AMSAM pour la réalisation des ateliers prévention dans les locaux du CCAS

Le CCAS de Soissons et l'Association Médico-Sociale Anne Morgan (AMSAM) collabore pour la mise en place d'ateliers de prévention au sein des locaux du CCAS, dans la salle « Christine de la Morinerie », situé au 28 avenue Robert Schumann. Ces ateliers sont à destination des seniors.

Cette convention a pour objectif de formaliser les relations entre le CCAS de Soissons et l'AMSAM sur l'usage des locaux du CCAS.

Les ateliers se dérouleront sur les années 2023/2024. La convention prend fin le 30 juin 2024.

Convenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** les termes de la convention entre le CCAS et l'AMSAM

**ARTICLE 2 : AUTORISER** le Président à signer ladite convention et les documents afférents

**DÉLIBÉRATION**

À l'unanimité, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, en décide ainsi.

Pour Extrait Conforme,  
Le Président du CCAS

Pro

Alain CREMONT

